



**HAL**  
open science

## Une étude de la crédibilité des informations sociétales face à différentes options de reddition des comptes

Stéphane Trébucq

► **To cite this version:**

Stéphane Trébucq. Une étude de la crédibilité des informations sociétales face à différentes options de reddition des comptes. Comptabilités, économie et société, May 2011, Montpellier, France. pp.cd-rom. hal-00650589

**HAL Id: hal-00650589**

**<https://hal.science/hal-00650589>**

Submitted on 11 Dec 2011

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# *Une étude de la crédibilité des informations sociétales face à différentes options de reddition des comptes*

Stéphane Trébuq

Directeur de recherche

Equipe de recherche en contrôle et comptabilité internationale - IRGO

Pôle Universitaire de Sciences de Gestion

IAE de Bordeaux – Université de Bordeaux

[stephane.trebuq@u-bordeaux4.fr](mailto:stephane.trebuq@u-bordeaux4.fr) ; [strebuq@yahoo.fr](mailto:strebuq@yahoo.fr)

**Résumé :** Les doutes qui se font jour quant à la crédibilité des informations de développement durable diffusées par les entreprises sont évalués dans le cadre de cet article, à l'aune des scores attribués par les agences de notation sociétale. Les résultats empiriques montrent que l'audit des comptes sociétaux mobilisant la norme GRI, ou l'adoption d'un rapport intégré, n'apparaissent pas corrélés à de meilleures notations sociétales. En revanche, l'adoption de la norme GRI représente un critère crédible de meilleure performance sociétale. Celle-ci progresse d'ailleurs au fur et à mesure que l'entreprise progresse dans son niveau d'application de la GRI.

**Mots clés :** Reporting sociétal, notation sociale et environnementale, rapport de développement durable, Global reporting initiative, audit social et environnemental

**Abstract :** Some doubt are casted about the credibility of corporate sustainability information. Using social and environmental ratings as proxy of social reputation and performance, several factors of disclosure are studied. Empirical results show that audits of social reports based on the GRI standard or the use of an integrated reporting do not always signal a higher level of social performance. But when companies use the GRI standard, they get higher social and environmental ratings. Those are even higher when companies are fully compliant with the GRI. Some parameters of the way companies communicate can then reveal and signal a higher social performance.

**Key words :** Social Reporting, Social and Environmental Ratings, Sustainability Reports, Global Reporting Initiative, Social and Environmental Audit

Le 30 juillet 2009, un reportage de l'émission « Envoyé Spécial » sur France 2 révélait la nocivité avérée des crèmes solaires sur les coraux. Cette problématique n'est pourtant évoquée nulle part dans le rapport de développement durable de L'Oréal, alors même que cette entreprise commercialise ce type de produit. Le groupe signale pourtant comme l'une de ses valeurs cardinales la « responsabilité », définie comme le fait de « tenir compte de tout impact des ingrédients et des produits tout au long de leur cycle de vie et (de) les prévenir ». Pas le moindre élément portant sur les analyses de cycle de vie pratiquées n'est fourni. On peut donc être légitimement fondé à penser que les entreprises rechignent à publier certaines informations sociétales. On note d'ailleurs, qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2011, seulement 1,3% des sociétés cotées se livrent à des publications intégrant le référentiel de communication sociétale GRI (Global Reporting Initiative). Comme le faisaient d'ailleurs remarquer Milne et Gray, dans un ouvrage dirigé par Unerman (2007), on est encore très loin d'une situation permettant de penser que l'ensemble des entreprises s'acquittent spontanément et correctement des réponses à fournir à leurs parties prenantes, notamment en termes d'impacts sur la nature et la société. Lorsqu'elles le font, on est en droit de se demander si les éléments publiés présentent véritablement toutes les qualités requises. Selon un procès récurrent, instruit principalement par les médias et l'opinion publique, la principale raison d'être de l'information sociétale résiderait dans le désir de redorer le blason institutionnel de l'entreprise. Il s'agirait, in fine, d'une stratégie publicitaire et défensive visant à répondre, ex ante ou ex post, aux éventuelles critiques dont l'entreprise pourrait faire l'objet. Le concept de « développement durable » serait ainsi très largement dévoyé et instrumentalisé par les dirigeants d'entreprise. Ces derniers y verraient essentiellement une thématique de société, incontournable pour la gestion de leurs relations publiques (Cerin 2002) et de la réputation de l'entreprise (Tixier 2004). Les conséquences potentielles pourraient se retrouver non seulement sur un plan financier – du fait d'un développement de l'actionnariat responsable (Pérez 2002) et d'une volonté de limiter la pression fiscale gérée par les hommes politiques (Milne 2002) – mais aussi et surtout sur un plan managérial et commercial – avec le souhait de rendre leurs entreprises plus attractives vis-à-vis des nouvelles recrues (Turban et Greening 1997), de mobiliser les salariés vis-à-vis du projet d'entreprise, ou de bénéficier de la montée en puissance des achats écologiquement et socialement responsables (Gauthier et Reynaud 2005). Compte tenu de ces enjeux, la tentation serait donc grande pour les dirigeants de travestir la réalité à leur avantage. Découpler les discours des actions réellement conduites, en publiant des informations sociétales incomplètes et/ou trompeuses, permettrait ainsi d'en tirer nombre de bénéfices induits sans pour autant en supporter les coûts (Weaver et al. 1999). Un tel phénomène a d'autant plus de chance de se développer et de perdurer qu'une forte asymétrie d'information subsiste entre les dirigeants et les parties prenantes. C'est précisément à ce niveau qu'interviennent, depuis le début des années 2000 (Martinet et Reynaud 2004), de nouveaux acteurs dont le métier est de noter les entreprises en matière de responsabilité sociale et environnementale. Ayant pignon sur rue, ces agences de notation sociale et environnementale sont en mesure d'exercer une pression sur les entreprises, afin d'exiger de leur part des réponses et des explications circonstanciées quant à leurs pratiques. Après avoir analysé l'ensemble de l'information rendue publique, elles accèdent également à un « reporting privé » des entreprises, sollicitant les compléments d'information et les précisions nécessaires afin d'alimenter leurs modèles d'évaluation. Dans le cas où l'entreprise ne répondrait pas à cette injonction, elle courrait alors le risque de voir sa note dégradée et, par voie de conséquence, sa réputation chuter. Il est également important de resituer dans le

temps ce processus de dialogue entre l'entreprise et les agences de notation sociétale, puisqu'il y a bel et bien un phénomène d'apprentissage mutuel qui s'instaure, et qui est susceptible d'amener les entreprises à réagir dans le cas où elles ne seraient pas satisfaites de leur évaluation externe. Cet accès privilégié à des informations sociétales, doublé d'une capacité à pouvoir mobiliser à plein temps des experts sectoriels se consacrant pleinement à l'analyse des données quantitatives et qualitatives et à la comparaison des engagements, des actions et des résultats obtenus par les entreprises (Wood 1991), confère une autorité incontestable aux ratings émis par les agences pour la mesure de la « performance sociétale » (Wood 1995). De fait, de nombreux auteurs académiques ont utilisé ce type de données secondaires afin d'apprécier au mieux cette dernière. Ces données ont également une valeur intrinsèque, puisqu'elles véhiculent une connaissance et une image de marché, réutilisées lors des choix de placement réalisés par les principaux investisseurs institutionnels (Waddock 2003). Dans le cadre de cet article, nous utiliserons ainsi les données de l'agence Vigeo afin d'apprécier dans quelle mesure une série d'options et de choix, lors de la reddition de comptes sociétaux, peuvent apparaître crédibles, et dignes de confiance. La première partie sera consacrée à la revue de la littérature traitant des écarts de représentation entre publication et performance sociétale, ainsi que des choix possibles en matière de reddition des comptes. Les échantillons et les variables analysés, ainsi que les divers modèles et méthodologies mobilisés, seront exposés en seconde partie. La troisième partie sera dédiée aux résultats empiriques obtenus et à leur discussion.

## **1 Synthèse et perspective de recherche sur la crédibilité de la reddition des comptes sociétaux par les entreprises**

L'un des tout premiers articles abordant la notion de crédibilité en lien direct avec les publications d'informations sociétales est celui de Toan (1973). L'auteur y aborde la problématique des choix à opérer parmi les informations à publier, notamment en termes de quantité, mais aussi des sujets à traiter, plus particulièrement lorsque ceux-ci conduisent à des appréciations dévalorisant l'image de l'entreprise. L'étude d'Elias et Epstein (1975) montre d'ailleurs que les entreprises ont bien tendance à présenter essentiellement des informations favorables, à des fins davantage publicitaires que rigoureuses et scientifiques. Cependant, comme le relèvent Bamberger et Share (1999), ce stade a pu être dépassé en raison, d'une part, de la multiplication des sources de données, et d'autre part, de la montée en expertise des parties prenantes, désormais capables d'exploiter ces données et de contredire certaines allégations. Les parties prenantes ne sont pas inféodées aux entreprises, lorsqu'elles souhaitent évaluer certains domaines. Les ONG (Organisations Non Gouvernementales), de même que les syndicats, sont à même de mobiliser leurs propres réseaux d'experts. Ils peuvent être contactés anonymement par des salariés scandalisés par les pratiques de leurs entreprises, ou être alertés par certaines communautés locales. Le cas échéant, ils peuvent procéder, de leur propre initiative, à des audits sociaux ou à des analyses environnementales. Il s'agit donc de déterminer dans quelle mesure un découplage peut être réalisé (1.1.), et si certaines options de reddition pourraient permettre de rassurer les parties prenantes quant à la qualité des données produites (1.2.).

## **1.1 Ecarts de représentation entre le contenu des publications sociétales et la performance globale des entreprises**

Pour Abbott et Monsen (1979) la première difficulté serait de parvenir à un consensus méthodologique permettant de mesurer les impacts qu'une entreprise peut exercer sur la société. L'écart entre le contenu de la publication et la mesure de la performance serait dans ce cas annulé, sous réserve que les informations puissent être vérifiées avec fiabilité. L'absence d'audit dans ces domaines étant monnaie courante, l'idée a prévalu dans les milieux académiques qu'il existait une fenêtre d'opportunisme permettant aux dirigeants de façonner à leur faveur les comptes sociétaux. Plusieurs techniques peuvent être mobilisées. On peut tout d'abord mentir par omission. On pourra ensuite préférer développer certains aspects de manière purement qualitative, c'est-à-dire narrative, ou bien encore choisir des indicateurs spécifiques, interdisant toute comparaison, et permettant de mettre en exergue une évolution positive flatteuse. Dans ces conditions, l'hypothèse testée par Ingram et Frazier (1980), appliquée au sous-domaine environnemental, est qu'il n'existe, a priori, aucun lien entre le contenu des publications et le niveau de performance. Les auteurs observent que les entreprises américaines les moins performantes sur des critères tangibles comme la consommation d'eau et la pollution de l'air ont tendance à publier un léger surcroît d'informations sous forme narrative.

Selon une autre approche, certains auteurs ont démontré, dès le milieu des années 70 (Belkaoui 1976), que les marchés boursiers américains pouvaient réagir à la publication d'informations sociétales, confirmant en l'occurrence la crédibilité effectivement accordée aux informations publiées. Cependant, toujours dans un contexte américain, l'étude de Freedman et Jaggi (1982) ne montre aucune relation entre la qualité (indicateurs reconnus, précisions des dépenses passées et futures) et la structure de présentation (monétaire, quantitative, narrative) de l'information environnementale et le niveau de performance environnementale. Cependant, dans le cas des grandes entreprises, lorsque le niveau de performance économique est plus faible, les publications environnementales apparaissent plus détaillées. Les auteurs en concluent que ces précisions supplémentaires pourraient servir à masquer le fait que la performance économique soit plus faible. Ce phénomène de rationalisation d'une rentabilité insuffisante crée donc une déconnexion entre les propriétés du reporting et le niveau de performance en matière environnementale. Neu et al. (1998) aboutissent à la même observation à partir d'un échantillon d'entreprises canadiennes. Lorsque la performance financière décroît, le « reporting » environnemental des entreprises s'étoffe. En revanche, lorsque l'entreprise est sujette à des critiques dans les médias, la part des informations environnementales publiées décroît.

Weaver et al. (1999) resituent ce problème dans le cadre de la théorie institutionnelle défendue par des auteurs comme DiMaggio et Powell (1983). Les entreprises subissent des pressions externes auxquelles elles finissent par céder, soit par pur mimétisme, soit du fait de la professionnalisation croissante des pratiques, soit sous le jeu des contraintes présentes ou anticipées. Selon la théorie de la légitimité, attribué à Lindblom (1994) par Deegan (2007), l'entreprise chercherait coûte que coûte à entrer en congruence avec les valeurs de la société, faute de quoi un risque de contestation de son modèle économique pourrait survenir, et finir par remettre en question sa raison d'être et son existence propre. Weaver et al. (1999) testent ces conceptions à partir d'une enquête par questionnaire portant sur les pratiques internes en

matière d'éthique. Ils mettent en évidence notamment le fait que les entreprises de grande taille font l'objet d'une attention plus forte de la part des médias, et qu'en l'occurrence les pratiques de découplage (discours éthique de façade) interviennent plus fréquemment. Sans que l'on puisse constater un lien direct entre une performance financière insuffisante et un découplage, un lien significatif est constaté entre une focalisation des dirigeants sur les problématiques financières, stratégiques et opérationnelles et les pratiques de découplage.

Pour Adams et Evans (2004) la plupart des rapports sociétaux manquent de crédibilité du fait qu'ils ne sont pas audités et ne sont pas élaborés selon un processus approfondi de consultation des parties prenantes. La notion anglo-saxonne d' « inclusiveness », ou d'implication des parties prenantes, est précisément explicitement spécifiée dans le cadre de l'application du référentiel GRI, seule norme reconnue internationalement en termes de standardisation de la présentation des rapports incluant des informations sociétales. Cependant, pour Moneva et al. (2006) ou Cooper et Owen (2007), l'adoption d'une telle norme ne garantit aucunement un comportement responsable. Selon Fonseca (2010), le problème se situe également au niveau de l'auditeur, lorsqu'il y a audit des comptes sociétaux. Il s'agirait de savoir plus précisément comment les auditeurs conçoivent leur mission, et dans quelle mesure les procédures de contrôle mises en place peuvent apporter un niveau d'assurance suffisant quant à la fiabilité et à la pertinence de l'information publiée.

En retenant les ratings de l'agence de notation américaine KLD comme mesure de la qualité de gestion partenariale, Bartkus et Glassman (2008) montrent qu'il existe un décalage manifeste entre les discours et les actes. Le fait que l'entreprise mentionne les salariés ou les clients dans ses missions et valeurs n'est aucunement associé à une meilleure performance dans ces domaines.

Dans une étude de cas, Hooghiemstra (2000) montre comment une entreprise telle que Shell, envisageant de couler une de ses plateformes pétrolières en pleine mer, s'est retrouvée confrontée à une virulente critique de la part de l'ONG Greenpeace. Dans ce cas, la communication sociétale se doit d'exceller alors même que l'entreprise est prise en flagrant délit de négligence environnementale. Darrell et Schwartz (1997) ont aussi montré que les entreprises sont contraintes d'intensifier leur communication lorsqu'une catastrophe environnementale intervient, même si elles ne sont pas directement concernées. Les compagnies pétrolières ont ainsi accru leurs développements qualitatifs suite à la marée noire de l'Exxon Valdez. Dans un contexte différent, Adams (2004) montre les limites manifestes et caricaturales de la communication sociétale d'une entreprise pharmaceutique, dont la principale obsession est de démontrer son excellence alors qu'elle est simultanément mise en cause dans les médias et par une série d'ONG.

Ces études académiques tendent par conséquent à remettre très nettement en question la qualité des comptes sociétaux, en mettant en évidence un net décalage entre les déclarations et les actes. Cela se traduit par un manque d'exhaustivité dans les thématiques traitées, une faible pertinence des contenus, déconnectés des préoccupations des parties prenantes, ou bien encore par un manque de prise en considération des véritables problèmes de durabilité. Pour Quairel (2004) les rapports sociétaux sont d'une qualité très médiocre. Toutefois, d'autres auteurs ont montré empiriquement qu'il était possible pour les entreprises de se distinguer et de faire reconnaître leur performance en diffusant certaines informations spécifiques (Clarkson et al. 2008). Plusieurs stratégies et options de communication peuvent servir à

signaler une meilleure performance sociétale et de renouer pour partie avec la crédibilité et la légitimité recherchée.

## **1.2 Les choix de reddition des comptes sociétaux permettant de (re)gagner en crédibilité et en légitimité**

De l'avis de Rivière-Giordano (2007), l'examen de la littérature existante « traduit un manque de réflexion quant à la fiabilité de l'information communiquée ». Ce même auteur propose donc les pistes de la normalisation et de la vérification. Cependant, les normes professionnelles ne précisent pas clairement les diligences qu'il conviendrait de mettre en œuvre (Antheaume 2003). Igalens (2004) relève aussi les hésitations affectant les assurances données par les auditeurs qui tergiversent et oscillent entre une appréciation globale et une évaluation plus ciblée par sous-domaine. Cependant, à notre sens le défaut de l'audit est de procéder à une vérification des informations existantes et publiées sans pour autant évaluer, même en recourant à des normes récentes comme l'« AA1000 Assurance Standard » (Dando et Swift 2003), la pertinence du système de reporting par rapport aux enjeux du développement durable auxquels l'entreprise se trouve confrontée. Si l'on se réfère, par exemple, au groupe L'Oréal, dans la version 2010 de son rapport de développement durable, on pourra lire en conclusion du rapport rédigé par Pricewaterhousecoopers : « nous n'avons constaté aucune anomalie significative de nature à remettre en cause les processus d'établissement des informations sociales sélectionnées et publiées dans le Rapport de Développement Durable du groupe au regard du référentiel de reporting interne du groupe ». Ici les auditeurs se gardent bien d'évaluer la notion de pertinence de l'information rendue publique. Leur approche est purement procédurale, en termes de fiabilité des données consolidées.

Une autre manière de faire la preuve du degré d'avancement des entreprises en matière de gestion partenariale passe par l'obtention de certifications. L'ISO 9001 offre ainsi la possibilité d'attester la prise en considération effective des attentes des clients. De même, l'ISO 14001 prouve l'attention particulière portée aux questions environnementales. Par généralisation, une telle approche pourrait conduire à créer autant de normes que de catégories de parties prenantes. L'ISO 26000, en vigueur depuis début 2011, assure un cadre intégrateur. Mais ces certifications apparaissent d'autant plus faciles à obtenir que les organismes certificateurs sont rémunérés par les entreprises qu'ils sont supposés juger impartialement. Les cas d'entreprises, certifiées ISO 14001, et néanmoins dotées d'indicateurs environnementaux très limités sont également fréquents. A partir de l'étude de neuf organisations certifiées ISO 14001, Boiral (2007) observe un découplage fréquent entre les effets d'annonce et la réalité concrète que vivent les salariés. Cependant, selon Riedinger et Thevenot (2008), qui analysent un échantillon composé de plusieurs milliers d'établissements industriels, il existe bien une amélioration des performances dans plusieurs domaines environnementaux consécutivement à la mise en place d'une telle certification. Ce dernier résultat semble par conséquent le plus probant et représentatif. Comme nous l'avons vu précédemment, il subsiste en revanche une indétermination plus forte sur la qualité du référentiel GRI (Moneva et al. 2006), qui intègre pourtant dans son référentiel la mention des certifications ISO. Partant du constat d'un degré trop élevé d'opportunisme de la part des

entreprises dans le cadre de son application, la norme a été profondément remaniée en 2006. Depuis lors, toute entreprise est tenue d'indiquer par les lettres A (niveau le plus élevé, avec la référence à 45 indicateurs), B (niveau intermédiaire, 20 indicateurs), ou C (niveau le plus faible, 10 indicateurs), son degré d'application de la norme. A cela s'ajoute la nécessité d'introduire un signe + lorsque les comptes sont audités. La GRI tient enfin à jour un registre dans lequel sont référencées les entreprises ayant soumis leur rapport à son examen. Après vérification, la GRI signale publiquement si le niveau annoncé d'application de son référentiel est le bon. De fait, le référentiel GRI opère donc à plusieurs niveaux. Il consiste tout d'abord à structurer par domaine les sujets traités, et à inciter les entreprises à produire des informations comparables. Il permet ensuite de différencier les entreprises ayant fait appel à une tierce partie afin d'effectuer un audit du rapport. Il dispose finalement d'un système d'attestation du niveau d'application déclaré, attribuable par la GRI elle-même sur demande de l'entreprise. Afin de parer aux éventuelles critiques, la GRI a également élaboré plusieurs suppléments dont la vocation est d'adapter les exigences de reporting aux spécificités et aux enjeux sectoriels des entreprises. Ceux-ci sont d'application obligatoire en niveau A.

Plus récemment, un ensemble d'auteurs ont proposé la notion et la solution d'un rapport intégré (Eccles et Krzus 2010). Celui-ci consisterait à présenter l'ensemble des problématiques économiques, sociales et environnementales dans un seul et même document de référence. En consultant le site du groupe d'hôtellerie Accor, on peut lire à la rubrique des questions fréquemment posées (FAQ) « Avez-vous un rapport de développement durable dédié ? ». Les auteurs du site web répondent de la façon suivante : « Non, chez Accor le développement durable est intégré à la stratégie du groupe, et ce n'est pas un sujet en dehors de nos activités quotidiennes. Pour cette raison, le choix a toujours été d'intégrer le développement durable au rapport annuel d'activité d'Accor ». Cette réponse laisse donc sous-entendre qu'il y aurait deux catégories d'entreprises : celles qui publient un rapport dédié au développement durable et donc dissocient cette thématique de leurs activités quotidiennes, et celles qui publient un seul rapport intégrant le développement durable, ce choix étant le reflet de pratiques responsables où l'économique n'est jamais déconnecté des considérations sociales et environnementales. C'est là certainement un positionnement qui mériterait d'être testé, d'autant plus qu'il est sujet à controverse. En effet, pour d'autres auteurs une telle proximité d'analyse des performances ne saurait être bénéfique. Ils considèrent qu'une « dissociation proactive » des domaines serait préférable si l'on souhaite préserver un comportement éthique, indépendamment des contingences financières (Quairiel 2006). En septembre 2009, un comité international chargé d'élaborer une normalisation internationale non plus seulement pour un reporting financier (IFRS), mais aussi pour un reporting intégré (IIRS) a été créé. Il dispose désormais d'un site internet ([www.integratedreporting.org](http://www.integratedreporting.org)), même si officiellement, aucune norme n'a encore vu le jour.

A l'issue de cette revue de la littérature, quatre options principales de crédibilisation du reporting nous apparaissent intéressantes à tester. La première consiste à recourir de manière purement volontaire à la norme GRI. La seconde vise à déterminer un degré d'application de cette norme. La troisième consiste à ajouter éventuellement un facteur supplémentaire de crédibilité, en faisant auditer par une tierce partie les informations sociétales. Enfin, une quatrième option suggérée serait de procéder à un reporting dit « intégré », c'est-à-dire réunissant en un seul rapport l'ensemble des informations requises par les parties prenantes. Ces différentes options sont récapitulées dans le tableau 1 ci-après, avec en hypothèse une



relation positive et significative entre chacune de ces options et le niveau de performance sociale.

Tableau 1 – Liste récapitulative des options de reporting social analysées

Codification des options de publication étudiées	Catégorie de l'option de publication exercée	Description des options	Hypothèses
Option n°1	Normalisation de l'information sociale	Adoption de la norme GRI	H1 : L'adoption de la norme GRI est associée à une meilleure performance sociale
Option n°2	Degré de normalisation	Trois niveaux d'application possibles de la norme GRI (niveau C avec 10 indicateurs, niveau B avec 20 indicateurs, et niveau A avec 45 indicateurs)	H2 : Plus le niveau d'application de la norme GRI est élevé, plus la performance sociale de l'entreprise est élevée
Option n°3	Audit en complément de la normalisation GRI	Audit des informations sociales (*) (ajout de la mention + au niveau d'application de la norme GRI)	H3 : L'audit des informations sociales est associé à une meilleure performance sociale
Option n°4	Intégration du reporting	Choix entre un rapport intégré ou dédié uniquement aux questions du développement durable	H4 : L'intégration du reporting est associée à une meilleure performance sociale

(\*) L'option d'audit effectué indépendamment du choix de la norme GRI n'est pas étudiée dans le cadre de cette recherche.

## 2 Echantillons et retraitement des notations sociales

Afin de tester ces quatre options de reporting social, l'univers principal d'analyse mobilisé est celui des sociétés ayant adopté la norme GRI. Celui-ci est complété par deux échantillons de contrôle. Nous présenterons successivement les échantillons étudiés (2.1.), ainsi que les principes généraux de retraitement des notations sociales (2.2.).

### 2.1 Echantillons

Trois échantillons ont été étudiés (voir Tableau 2). L'échantillon n°1 permet d'étudier les incidences des options n°2, 3 et 4, sur une population d'entreprises cotées ayant adopté l'option n°1, en se conformant à la norme GRI. L'échantillon couvre ainsi un total de 55 pays dans le monde, avec 821 sociétés cotées. L'organisation GRI a référencé pour chaque

entreprise le type de rapport utilisé, les dates de publication ainsi que le niveau d'application de la norme (A+, A, B+, B, C+ ou C). Quatre sujets ont été étudiés. Il s'agit, tout d'abord, de la relation entre le niveau de mise en conformité avec la norme GRI (option n°2) et le niveau des notations sociétales. A titre complémentaire, le temps nécessaire pour atteindre le niveau d'application le plus élevé a été évalué. Toujours en se référant aux notations sociétales, les impacts potentiels de l'audit des informations sociales et environnementales (option n°3) et de l'adoption d'un rapport intégré (option n°4) ont été testés.

Afin de vérifier les conclusions obtenues à partir des données fournies par la GRI sur les rapports intégrés, un test complémentaire a été effectué à partir d'un échantillon de contrôle (échantillon n°2) composé uniquement des sociétés françaises composant l'indice CAC40.

La discussion des résultats obtenus à l'occasion de l'étude de l'option n°2 a conduit à retenir un second échantillon de contrôle (échantillon n°3), élargi à l'ensemble des sociétés notées par Vigeo. Au sein de cet univers, 67% de sociétés n'avaient pas opté pour la GRI en 2007.

Tableau 2 – Echantillons et sources des notations sociétales étudiées

Echantillons	Source des notations sociétales	Options analysées et hypothèses testées
Echantillon (principal) n°1 : sociétés ayant adopté la norme GRI (2008) ; N= 821	Vigeo (univers européen)	Option n°1 et H1 Option n°2 et H2 Option n°3 et H3 Option n°4 et H4
Echantillon (de contrôle) n°2 : sociétés françaises du CAC40 (2008) ; N= 41	Vigeo (univers européen)	Option n°4 et H4
Echantillon (de contrôle) n°3 : univers européen des sociétés notées par Vigeo (2008) ; N= 484	Vigeo (univers européen)	Option n°1 et H1

## 2.2 Retraitement des notations sociétales

Sur un plan méthodologique, les notations sociétales sont utilisées dans le cadre de cette recherche en tant que données permettant d'évaluer le niveau de performance sociétale atteint par les entreprises. Les notations mobilisées sont celles de l'agence de notation Vigeo. Six domaines principaux de notation sont proposés, à savoir les ressources humaines (HR), l'environnement (ENV), le comportement sur les marchés (C&S), la gouvernance (CGV), l'engagement sociétal (CIN), et les droits humains (HRTS) (cf annexe).

Ces notations ont toutefois nécessité un retraitement préalable. En effet, deux entreprises peuvent présenter des écarts de notation extrêmement important. Le tableau 3, présenté ci-

après, illustre ce cas avec deux entreprises notées sur 100 points. Or, si l'entreprise B dispose d'un score sociétal plus élevé, en absolu, que celui de l'entreprise A, après comparaison sectorielle les deux entreprises peuvent apparaître quasiment similaires. Elles se situent juste au dessus de la moyenne de leur secteur. Un tel retraitement est donc préférable si l'on souhaite neutraliser l'effet sectoriel et mieux comparer les entreprises entre elles, notamment sur la base de tests non-paramétriques de moyennes. Cependant, le calcul de moyennes sectorielles nécessite de recourir à des échantillons élargis. Les moyennes sectorielles ont été calculées au sein de l'univers européen évalué par Vigeo, composé de 484 sociétés cotées.

Tableau 3 – Notation sociétale brute et retraitée

	Notation sociétale brute	Moyenne sectorielle des notations	Notation sociétale retraitée
Entreprise A	30,00	28,50	1,053
Entreprise B	90,00	85,00	1,059

Le fait d'appréhender la performance sociétale via l'ensemble des domaines évalués par l'agence Vigeo induit également un degré supplémentaire de complexité dans l'analyse. Par simplicité, chaque domaine évalué par Vigeo a fait l'objet de tests distincts. Les statistiques et modèles mobilisés sont explicités directement en partie 3.

### 3 Résultats et discussion

Les différents résultats empiriques obtenus sont présentés ci-après (3.1.), et font l'objet d'une discussion (3.2.).

#### 3.1 Résultat

Au sein de l'échantillon n°1, on dénombre finalement 168 entreprises européennes notées par l'agence Vigeo. Les sociétés pour lesquelles le niveau d'application de la norme GRI n'était pas déclaré étant exclues, l'échantillon observable est composé au final de 144 entreprises. Parmi celles-ci, 14% des entreprises disposent, selon la base GRI, d'un rapport intégré.

Nous testons en premier lieu les incidences des options n°2 et n°4 de reporting sociétal. Certaines corrélations entre les notations Vigeo et le niveau d'adoption de la GRI (option n°2), ainsi que la présence d'un rapport intégré (option n°4), apparaissent significatives selon les tests de significativité des corrélations de Spearman (voir Tableau 4). On constate ainsi qu'à mesure que le niveau d'application de la norme GRI s'élève, les notations sociétales ont tendance à s'accroître significativement dans le domaine de la gestion des ressources humaines (RH), de la protection de l'environnement (ENV) et des droits de l'Homme (HRTS) (Résultat empirique partiellement conforme à l'hypothèse H2). Conformément aux prédictions d'Eccles et Krzus (2010), le reporting intégré apparaît, quant à lui, lié à une

meilleure performance sociétale en matière d'environnement (ENV) et de droits de l'Homme (HRTS) (Résultat empirique partiellement conforme à l'hypothèse H4).

Tableau 4 – Corrélations croisées entre les notations sociétales Vigeo et l'adoption de la norme GRI ainsi qu'un reporting intégré

		HR	ENV	C&S	CGV	CIN	HRTS
Niveau d'application de la GRI (option n°2)	Coeff. de corrélation	0,357***	0,240***	0,118	-0,062	0,092	0,156 *
	Sig. (bilatérale)	0,000	0,004	0,159	0,461	0,270	0,062
Reporting intégré (option n°4)	Coeff. de corrélation	0,121	0,145 *	0,053	0,064	0,116	0,173*
	Sig. (bilatérale)	0,148	0,083	0,527	0,449	0,167	0,038

\*\*\* : relation significative au seuil de 1% ; \*\* : relation significative au seuil de 5%, \* : relation significative au seuil de 10%

La variable ' Niveau d'application de la GRI' est codée 3 pour les niveaux A et A+, 2 pour les niveaux B et B+, et 1 pour les niveaux C et C+ ; La variable 'Reporting intégré' est codée 1 si adoption d'un rapport unique, sinon 0. Les significations des codes de notations Vigeo sont les suivantes : HR : ressources humaines ; ENV : environnement ; C&S : comportement sur les marchés ; CGV : gouvernance ; CIN : engagement sociétal ; HRTS : droits humains.

Par ailleurs, on note un lien entre l'option n°2 et l'option n°4. En effet, la relation entre le niveau d'application de la GRI et le taux d'adoption d'un rapport intégré apparaît statistiquement significative et positive (voir Tableau 5). Le test exact de Fisher (Khi-deux), apprécie l'association entre les variables de niveau d'application de la GRI et d'utilisation d'un reporting intégré indique une relation significative ( $p= 0,028$ ). Comme on peut le voir dans le tableau 8, au fur et à mesure que le niveau d'application de la norme GRI s'élève, la proportion d'entreprises adoptant un rapport intégré s'accroît (0% pour un niveau C ou C+, 14% pour un niveau B ou B+, et 23% pour un niveau A ou A+).

Tableau 5 – Relation entre reporting intégré et niveau d’application de la norme GRI

			Reporting intégré		Total
			non	oui	
Niveau d’application de la GRI	C et C+	Effectif	17,0	0,0	17,0
		Effectif théorique	14,6	2,4	17,0
	B et B+	Effectif	51,0	7,0	58,0
		Effectif théorique	49,9	8,1	58,0
	A et A+	Effectif	56,0	13,0	69,0
		Effectif théorique	59,4	9,6	69,0
Total		Effectif	124,0	20,0	144,0
		Effectif théorique	124,0	20,0	144,0

Enfin, nous cherchons à tester l’incidence de l’audit des comptes (option n°3) utilisant la norme GRI (voir Tableau 6). Il s’agit en effet de savoir si la moyenne des notations sociétales augmente significativement lorsqu’il y a audit. Les notations sociétales sont comparées par niveau d’application, en comparant les moyennes des groupes C et C+, puis des groupes B et B+ et finalement des groupes A et A+. Les tests non-paramétriques montrent un impact positif des audits pour les niveaux d’application les plus bas. Dans le cas du niveau C, l’audit est associé à des notations sociétales supérieures en matière de ressources humaines (RH) et d’environnement (ENV) (Résultat empirique partiellement conforme à l’hypothèse H3). Pour le niveau B, l’audit est associé à des notations plus élevées en termes de gouvernance (CGV) (Résultat empirique partiellement conforme à l’hypothèse H3). En revanche, pour le niveau A, niveau d’application le plus exigeant, l’audit apparaît lié à des niveaux de performance plus faibles en matière d’environnement (ENV) (Résultat empirique non conforme à l’hypothèse H3).

Tableau 6 – Relations entre niveau d’application de la norme GRI, audit des rapports et notations sociétales

Niveau d'application de la norme GRI		HR	ENV	C&S	CGV	CIN	HRTS	Effectif
C	Moyenne	<b>0,671</b>	<b>0,826</b>	<b>0,891</b>	<b>0,879</b>	<b>0,846</b>	<b>0,963</b>	12
C+	Moyenne	<b>0,977</b>	<b>1,152</b>	<b>1,075</b>	<b>1,020</b>	<b>1,344</b>	<b>1,026</b>	5
Test exact de Mann-Whitney de différence de moyenne entre les groupes C et C+		0,097 *	0,097 *	0,164	0,323	0,117	0,226	
B	Moyenne	<b>1,175</b>	<b>1,196</b>	<b>1,120</b>	<b>0,961</b>	<b>1,077</b>	<b>1,153</b>	24
B+	Moyenne	<b>1,090</b>	<b>1,071</b>	<b>1,098</b>	<b>1,130</b>	<b>1,197</b>	<b>1,075</b>	34
Test exact de Mann-Whitney de différence de moyenne entre les groupes B et B+		0,218	0,195	0,449	0,028 **	0,251	0,323	
A	Moyenne	<b>1,425</b>	<b>1,448</b>	<b>1,186</b>	<b>0,927</b>	<b>1,239</b>	<b>1,138</b>	7
A+	Moyenne	<b>1,287</b>	<b>1,232</b>	<b>1,083</b>	<b>0,957</b>	<b>1,199</b>	<b>1,139</b>	62
Test exact de Mann-Whitney de différence de moyenne entre les groupes A et A+		0,240	0,060 *	0,243	0,459	0,494	0,398	

\*\* : différence significative au seuil de 5%, \* : différence significative au seuil de 10%

Les significations des codes de notations Vigeo sont les suivantes : HR : ressources humaines ; ENV : environnement ; C&S : comportement sur les marchés ; CGV : gouvernance ; CIN : engagement sociétal ; HRTS : droits humains.

On ne peut donc exclure la possibilité d’une exploitation opportuniste de l’audit (option n°3) afin de masquer certaines zones de sous-performance sociétale. La performance des entreprises avec un niveau d’application A+ reste cependant significativement supérieure à celles disposant d’un niveau B+, notamment en matière de ressources humaines (HR), d’environnement (ENV) et de gouvernance (CGV). Finalement, les valeurs des moyennes du tableau 9 confirment bien les corrélations du tableau 7. Audit mis à part, les notations sociétales apparaissent d’autant plus élevées que les entreprises élèvent leur niveau d’application de la norme GRI (Résultat empirique confortant l’hypothèse H1).

Afin de mieux comprendre ce phénomène, l’ancienneté moyenne d’application de la norme GRI a été calculée pour chaque niveau d’application, et ce à partir de la base initiale de l’échantillon n°1 composé des 821 entreprises référencées par la GRI (voir Tableau 7). L’absence de données concernant le niveau d’application a conduit à exclure 190 observations. Après avoir effectué un test de Kruskal-Wallis, la différence entre les moyennes ressort significativement au seuil de 1%. Comme on peut le voir dans le tableau 9, les entreprises présentant le niveau d’application le plus bas ont opté récemment pour le référentiel depuis 2008, celles qui sont atteintes le niveau B ont commencé en 2006, et celles qui disposent du niveau supérieur A+ ont débuté en 2005. Il y a donc en moyenne trois années d’écart entre le niveau C et A+. Cela signifie, qu’en règle générale, les entreprises ne sont pas

en mesure d'adopter immédiatement le niveau d'application de la GRI le plus élevé et exigeant.

Tableau 7 – Ancienneté moyenne d'adoption de la GRI  
calculée par niveau d'application de la norme

Niveau d'application de la norme GRI	Moyenne de l'année première adoption de la norme GRI	Effectifs des entreprises par niveau d'application GRI	Pourcentage des effectifs par niveau d'application GRI
C	2008	91	14%
C+	2008	36	6%
B	2006	134	21%
B+	2006	101	16%
A	2006	60	10%
A+	2005	209	33%

### 3.2 Discussion

Une vérification empirique des relations entre le recours à l'option n°4 (reporting intégré) et un niveau supérieur de performance sociétale a été effectuée à partir de l'échantillon n°2, composé des sociétés françaises du CAC40. Après analyse des rapports 2008-2009, il est apparu que 68% des sociétés françaises du CAC40 présentaient un rapport spécifiquement dédié au développement durable. Aucun modèle de régression ne permet cependant d'identifier une relation significative entre la forme du reporting, intégré ou dédié, et les diverses notations sociétales<sup>1</sup>. En d'autres termes, le choix d'un reporting intégré ou dédié ne semble pas révélateur du niveau de notation sociétale, et ce pour l'ensemble des domaines évalués par Vigeo. Ces résultats tendent par conséquent à invalider l'hypothèse H4 et l'argumentaire repris par Accor, selon lequel le reporting intégré signifierait une meilleure intégration du développement durable. Ces résultats tendent aussi à conforter la thèse des bénéfices associés à une séparation des reportings, défendue par Quairel (2006), et rentrent en contradiction avec les résultats obtenus dans le cadre de l'échantillon n°1.

Ces divergences de résultats sont en réalité liées à une différence de codage de la variable « reporting intégré ». A titre d'exemple, dans le cadre du codage effectué pour les sociétés du CAC40, GDF Suez a été considérée comme disposant d'un rapport de développement durable dédié. En revanche, dans le cas de la base de données maintenue par la GRI, le cas de GDF Suez a été rangé dans la catégorie « rapport intégré ». Il semble donc, pour l'heure, qu'il y ait certainement un problème de définition de cette notion, et qu'il ne soit pas toujours facile de qualifier les situations. Pour mériter le qualificatif de rapport intégré, un seul rapport doit a priori exister, intégrant à la fois non seulement les états financiers détaillés mais aussi l'ensemble des informations sociales et environnementales. Or dans le cas où une entreprise disposerait d'éléments sociétaux dans son rapport annuel et en parallèle d'un rapport dédié au

développement durable, la situation peut devenir ambiguë. L'élément probant semble à notre sens être l'existence d'un rapport dédié. En effet, suite à l'interview de l'associé d'une agence de communication financière, nous avons bien eu confirmation du coût plus élevé lié à la publication distincte d'un rapport dédié au développement durable. Les résultats obtenus à partir de notre base décrivant les sociétés du CAC40 apparaissent par conséquent plus fiables que ceux tirés de la base GRI. La publication d'un rapport dédié apparaît donc comme un signal coûteux, potentiellement révélateur d'un niveau plus élevé d'engagement sociétal. Ce phénomène peut donc aller à l'encontre de certaines idées reçues.

En ce qui concerne l'option n°1 visant à recourir à la norme GRI, il ressort de l'étude de l'échantillon n°1 une progression des notations sociétales à mesure que le niveau d'application de la GRI progresse. Finalement, la norme GRI apparaît une option de reporting crédible afin de signaler un bon niveau de performance sociétale. Afin de s'en assurer, la base intégrale des sociétés notées par Vigeo (échantillon n°3) a été analysée. L'étude de ce nouvel échantillon permet d'intégrer la population des entreprises n'ayant pas encore adopté la norme GRI. Comme on peut le constater dans le tableau 8, le sous-groupe des entreprises ayant opté pour la GRI dispose d'un surcroît de performance sociétale dans 5 domaines sur six. On constate également que les entreprises qui adoptent la GRI, tout niveau confondu, dépassent le niveau moyen de leur secteur (note moyenne supérieur à 1), alors que celles qui n'optent pas pour la GRI se situent généralement en dessous de la moyenne sectorielle (note moyenne inférieure à 1). Le seul domaine sociétal qui fait exception est celui de la gouvernance (CGV), pour lequel aucune différence significative n'est observée entre les deux groupes. Cela est probablement lié au fait que la norme GRI ne dispose que d'un nombre très limité d'indicateurs sur ce sujet.

On relèvera toutefois, en observant les notations brutes dont le maximum théorique est de 100 points, qu'il subsiste des marges de progression très importantes pour les entreprises, y compris celles qui ont adopté à la norme GRI.

Tableau 8 – Différences dans les notations sociétales 2007-2008  
en fonction du critère d'adoption de la norme GRI en 2007

GRI appliquée en 2007	Moyenne	HR	ENV	CS	CGV	CIN	HRTS	Effectif
Non	Notation retraitée	0,8972	0,8853	0,9488	0,9980	0,9152	0,9312	326
	Notations brutes	27,97	26,46	39,98	47,39	33,11	36,95	
Oui	Notation retraitée	1,2298	1,2287	1,0985	1,0023	1,1949	1,1386	158
	Notations brutes	41,72	40,74	46,08	45,88	43,66	46,07	
Test de différence de moyenne de Mann-Whitney		0,000 ***	0,000 ***	0,000 ***	0,751	0,000 ***	0,000 ***	

\*\*\* : différence significative au seuil de 1%



Les significations des codes de notations Vigeo sont les suivantes : HR : ressources humaines ; ENV : environnement ; C&S : comportement sur les marchés ; CGV : gouvernance ; CIN : engagement sociétal ; HRTS : droits humains.

Nous ne relevons pas toutefois de différence significative entre les entreprises relevant du niveau C ou C+ d'application de la norme GRI et celles qui n'y ont pas recours. Les différences de moyennes apparaissent en revanche statistiquement significatives pour tous les domaines notés par Vigeo, hormis celui la gouvernance (CGV), lorsque les entreprises ont un niveau d'application supérieur ou égal à B. Ce dernier résultat nous apparaît tout à fait cohérent avec les relations entre niveau d'application GRI, la quantité d'informations publiées et l'évaluation sociétale, puisque que le niveau B impose l'utilisation, au minimum, d'une vingtaine d'indicateurs, répartis sur les six domaines GRI.

Finalemnt, afin de supprimer tout biais relatif aux différences de taille, de rentabilité, et d'endettement, nous avons procédé à une série de régressions multiples en retenant l'année 2007 comme référence pour les variables indépendantes, et 2008 pour la variable dépendante (notations Vigeo). La variable de rentabilité étant fortement corrélée à celle de l'endettement, seule la rentabilité a été conservée dans les modèles de régression. L'appartenance sectorielle n'est pas introduite en variable de contrôle puisque les notations sociétales ont été retraitées (voir tableau 3)<sup>ii</sup>. Nous avons en revanche ajouté une variable décrivant la configuration sectorielle, correspondant au pourcentage de sociétés ayant déjà opté pour la norme GRI au sein de chaque secteur. Les résultats obtenus (voir tableau 9) attestent de la supériorité des notations sociétales en matière de ressources humaines (HR), d'environnement (ENV), de comportement sur les marchés (C&S), d'engagement sociétal (CIN) et de droits de l'Homme (HRTS) pour les entreprises ayant adopté la norme GRI (Confirmation empirique de l'hypothèse H1). La variable taille est également significativement liée au niveau des notations. Sur cet échantillon n°3 composé d'entreprises européennes, on ne constate, en revanche, aucune liaison entre la rentabilité financière et le niveau des notations sociétales. Ce résultat peut certainement expliquer l'absence générale de surperformance des indices socialement responsables. Le fait que la variable correspondant au taux sectoriel d'adoption de la norme GRI ressorte significativement et négativement, tend à conforter l'idée d'une moindre performance sociétale pour les secteurs les plus contestés, et dans lesquels on trouve un plus grand nombre d'entreprises en conformité avec la GRI.

La corrélation entre la variable d'adoption de la GRI et celle de la taille apparaît statistiquement significative (coefficient de Spearman = 0,265,  $p = 0,000$ ), toutefois le niveau de multicolinéarité introduit au sein des régressions multiples du tableau 9 semble acceptable, avec des indices VIF (« *Variance Inflation Factor* ») inférieurs à 1,73. Ce dernier résultat empirique illustre le fait que les entreprises de plus grande taille sont aussi celles qui adoptent plus facilement la norme GRI. Celles-ci ont en effet une visibilité médiatique plus forte, et peuvent, par conséquent, être plus facilement ciblées par les critiques des parties prenantes. Elles ont donc un intérêt plus marqué à crédibiliser leurs publications sociétales.

Tableau 9 – Régressions multiples mettant en relation les notations sociétales en contrôlant les biais de taille et de rentabilité avec l'adoption de la norme GRI

Variables indépendantes (2007)	Variables dépendantes (notations Vigeo 2008)					
	HR	ENV	C&S	CGV	CIN	HRTS
	Coeff. standardisés	Coeff. standardisés	Coeff. standardisés	Coeff. standardisés	Coeff. standardisés	Coeff. standardisés
Adoption de la norme GRI	*** 0,266	*** 0,230	*** 0,162	-0,025	** 0,131	*** 0,211
Rentabilité financière	-0,037	-0,026	-0,012	* 0,102	0,038	0,017
Taille de l'entreprise	*** 0,237	*** 0,278	*** 0,234	** 0,129	*** 0,403	*** 0,264
Taux sectoriel d'adoption de la norme GRI	*** -0,140	*** -0,174	* -0,101	-0,033	*** -0,153	*** -0,148
R <sup>2</sup> ajusté	0.139	0.141	0.084	0.010	0.177	0.119
Sig. de F	*** 0,000	*** 0,000	*** 0,000	0.101	*** 0.000	*** 0,000
N observé	365	365	365	365	365	365

Adoption de la GRI : variable binaire codée 1 si adoption du référentiel en 2007 et 0 sinon ; les mesures de rentabilité financière et le total actif datent de 2007 (source Infinancials) ; Les significations des codes de notations Vigeo sont les suivantes : HR : ressources humaines ; ENV : environnement ; C&S : comportement sur les marchés ; CGV : gouvernance ; CIN : engagement sociétal ; HRTS : droits humains.

Afin de mieux comprendre les raisons sous-jacentes à la décision d'opter pour la GRI, nous avons retenu au sein de l'échantillon n°3, le sous-ensemble des entreprises qui n'avaient pas encore opté pour cette norme en 2008, soit 307 sociétés. Nous avons ensuite identifié le groupe des entreprises ayant adopté la GRI pour la première fois en 2008. L'effectif s'élève à 16 entreprises. Les mesures de rentabilité financière, de taille, de performance sociétale, et de taux sectoriel d'adoption de la norme GRI ont été retenues comme facteurs explicatifs potentiels de l'adoption volontaire de la norme GRI. Les résultats empiriques de la régression logistique (tableau 10) montrent que les entreprises ne réagissent finalement ni en fonction de leurs mesures de performance, financière ou sociétale, ou de la situation de leur secteur, mais principalement en fonction de leur taille. Ce résultat tend par conséquent à valider l'hypothèse sous-jacente d'un comportement des entreprises fondé sur des considérations plus socio-politiques qu'économiques.

Tableau 10 – Régression logistique binaire avec pour variable expliquée  
l'adoption de la norme GRI en 2009

Variabiles indépendantes	Signe des relations significatives	Wald	Seuil de signification	Relation
Rentabilité financière		0,062	0,803	ns
Taille de l'entreprise	+	4,783	0,029	**
Performance sociétale		0,721	0,396	ns
Taux sectoriel d'adoption de la norme GRI		0,283	0,595	ns
Taille finale de l'échantillon observé : 215 entreprises ; Khi-deux = 9,405 * ; R2 de Nagelkerke = 12,2%				

\*\* : significative au seuil de 5%, \* : significative au seuil de 1%, ns : non significative

Variabiles utilisées dans le modèle de régression du tableau 12 :

La rentabilité financière, la taille et le taux d'adoption de la norme GRI sont mesurées en 2008 ; la variable de performance sociétale correspond au premier axe factoriel des six notations Vigeo, résumant 52% de la variance totale.

## Conclusion

Les quatre options de publication étudiées dans le cadre de cet article ne se révèlent pas toutes probantes en termes de crédibilité relative aux communications sociétales. La performance sociétale, appréciée à partir des notations sociétales délivrées par une agence comme Vigeo, apparaît plus élevée lorsque la norme GRI est appliquée. De plus, les notations Vigeo s'élèvent sensiblement au fur et à mesure que le niveau d'application de la norme GRI s'accroît. En revanche, l'audit des comptes sociétaux n'apparaît pas comme un garant systématique d'une meilleure performance sociétale. Il pourrait même être associé à une moindre performance environnementale, pour les entreprises ayant opté pour le niveau d'application le plus exigeant de la GRI. Le choix d'un « reporting intégré » ne semble pas non plus associé à une performance sociétale accrue. Cette notion, encore émergente, mériterait d'ailleurs d'être bien précisée et certifiée. A titre d'exemple, une entreprise qui publierait un extrait de son rapport annuel sous la forme d'un rapport de développement durable séparé peut-elle être classée à juste titre dans la catégorie « reporting dédié » ? A l'inverse, faut-il considérer qu'une entreprise dispose d'un rapport intégré à partir du moment où elle se contente d'ajouter à son rapport annuel quelques extraits de son rapport de développement durable ? L'analyse détaillée des sociétés françaises du CAC40 n'a pas permis d'observer de relation entre un reporting authentiquement intégré et le niveau des notations sociétales.

Ainsi, sans entrer dans une logique de comparaison quantitative des entreprises, certaines options de reporting sociétal peuvent révéler la qualité de gestion des problématiques inhérentes au développement durable. La quantité d'information publiée, liée au niveau d'application de la GRI, est en ce sens liée au niveau de performance sociétale. On pourra toutefois regretter que cette volonté de transparence accrue ne touche prioritairement que les entreprises les plus visibles et de plus grande taille. Par ailleurs, si l'adoption de la norme GRI est dans la situation actuelle un signal crédible de meilleure performance, il n'en n'est pas pour autant celui d'un niveau optimal de performance. Les notations Vigeo des entreprises ayant adopté la norme GRI demeurent encore relativement basses. Ces deux dernières remarques montrent toute l'ampleur du chemin qui reste à accomplir par les entreprises en matière de développement durable.

## Annexe – Notations sociétales de l'agence Vigeo

Notation sociétale (score de l'entreprise divisé par la moyenne sectorielle)	Domaine	Critères
HR score / HR score sector average	Ressources Humaines	Promotion du dialogue social, promotion de la participation des salariés, gestion maîtrisée des restructurations, promotion des choix individuels de carrière et employabilité, qualité des systèmes de rémunération, amélioration des conditions de santé et sécurité, respect et aménagement du temps de travail
ENV score / ENV score sector average	Environnement	Stratégie environnementale et éco-conception, prise en compte des risques de pollution, développement des produits et services verts, prévention des risques d'atteinte à la biodiversité, maîtrise des impacts sur l'eau, maîtrise des consommations d'énergie, maîtrise des impacts sur l'air, maîtrise de la gestion des déchets, maîtrise des niveaux de pollution locale, maîtrise des impacts liés à la distribution et au transport, maîtrise des impacts liés à l'utilisation et à l'élimination du produit ou du service
C&S score / C&S score sector average	Comportement sur les marchés	Sécurité des produits, information des clients, orientation des contrats, coopération durable avec les fournisseurs, intégration des facteurs environnementaux dans la chaîne d'approvisionnement, intégration des facteurs sociaux dans la chaîne d'approvisionnement, prévention de la corruption, prévention des pratiques anti-concurrentielles
CGV score / CGV score sector average	Gouvernance	Equilibre des pouvoirs et efficacité du conseil d'administration, audit et mécanismes de contrôle, droit des actionnaires, rémunération des dirigeants
CIN score / CIN score sector average	Engagement sociétal	Promotion du développement social et économique des territoires d'implantation, prise en compte de l'impact sociétal attaché aux produits et services, contribution à des causes d'intérêt général
HRts score / HRts score sector average	Droits Humains	Respect des droits humains fondamentaux et prévention des atteintes à ces droits, respect de la liberté syndicale et du droit de négociation collective, non-discrimination, élimination du travail des enfants et du travail forcé

### Bibliographie

- Abbott, W. F., Monsen, R. J. (1979). On the measurement of corporate social responsibility: Self-reported disclosures as a method of measuring corporate social involvement. *Academy of Management Journal (pre-1986)* 22 (000003): 501.
- Adams, C. A. (2004). The ethical, social and environmental reporting-performance portrayal gap. *Accounting, Auditing & Accountability Journal* 17 (5): 731.
- Adams, C. A., Evans, R. (2004). Accountability, completeness, credibility and the audit expectations gap. *Journal of Corporate Citizenship* (14): 97-115.
- Antheaume, N. (2003). « le rapport environnement/développement durable – pourquoi publier et que publier ? ». *Revue Française de Comptabilité* n° 356 (n° spécial de juin 2003).

- Bamberger, A. E., Share, H. M. (1999). The strategic benefit of enhanced credibility: Environmental reporting at anheuser-busch. *Corporate Environmental Strategy* 6 (2): 130-139.
- Bartkus, B., Glassman, M. (2008). Do firms practice what they preach? The relationship between mission statements and stakeholder management. *Journal of Business Ethics* 83 (2): 207.
- Belkaoui, A. (1976). The impact of the disclosure of the environmental effects of organizational behavior on the market. *Financial Management (1972)* 5 (4): 26-31.
- Boiral, O. (2007). Corporate greening through iso 14001: A rational myth? *Organization Science* 18 (1): 127-146.
- Cerin, P. (2002). Communication in corporate environmental reports. *Corporate Social Responsibility & Environmental Management* 9 (1): 46-65.
- Clarkson, P. M., Li, Y., Richardson, G. D., Vasvari, F. P. (2008). Revisiting the relation between environmental performance and environmental disclosure: An empirical analysis. *Accounting, Organizations and Society* 33 (4-5): 303-327.
- Cooper, S. M., Owen, D. L. (2007). Corporate social reporting and stakeholder accountability: The missing link. *Accounting, Organizations and Society* 32 (7-8): 649-667.
- Dando, N., Swift, T. (2003). Transparency and assurance: Minding the credibility gap. *Journal of Business Ethics* 44 (2/3): 195-200.
- Darrell, W., Schwartz, B. N. (1997). Environmental disclosures and public policy pressure. *Journal of Accounting and Public Policy* 16 (2): 125-154.
- Deegan, C. (2007). Organizational legitimacy as a motive for sustainability reporting. In *Sustainability accounting and accountability* (Eds, Unerman, J., Bebbington, J., O'Dwyer, B.). Routledge London, 127-149.
- DiMaggio, P. J., Powell, W. W. (1983). The iron cage revisited: Institutional isomorphism and collective rationality in organizational fields. *American Sociological Review* 48 (2): 147-160.
- Eccles, R., Krzus, M. (2010). *One report: Integrated reporting for a sustainable strategy*. Wiley.
- Elias, N., Epstein, M. (1975). Dimensions of corporate social reporting. *Management Accounting* 56 (9): 36.
- Fonseca, A. (2010). How credible are mining corporations' sustainability reports? A critical analysis of external assurance under the requirements of the international council on mining and metals. *Corporate Social - Responsibility and Environmental Management* 17 (6): 355.
- Freedman, M., Jaggi, B. (1982). Pollution disclosures, pollution performance and economic performance. *Omega* 10 (2): 167-176.
- Gauthier, C., Reynaud, E. (2005). L'impact de la communication environnementale le cas e. Leclerc. (french). *Décisions Marketing* (39): 21-32.
- Hooghiemstra, R. (2000). Corporate communication and impression management - new perspectives why companies engage in corporate social reporting. *Journal of Business Ethics* 27 (1/2): 55.
- Igalens, J. (2004). Comment évaluer les rapports de développement durable? *Revue française de gestion* 30 (152): 151.
- Ingram, R. W., Frazier, K. B. (1980). Environmental performance and corporate disclosure. *Journal of Accounting Research* 18 (2): 614-622.
- Lindblom, C. (1994). "the implications of organizational legitimacy for corporate social performance and disclosure"paper presented at the critical perspectives on accounting conference. *New York, NY*.

- Martinet, A.-C., Reynaud, E. (2004). Entreprise durable, finance et stratégie. *Revue française de gestion* 152 (5): 121-136.
- Milne, M. J. (2002). Positive accounting theory, political costs and social disclosure analyses: A critical look. *Critical Perspectives on Accounting* 13 (3): 369-395.
- Milne, M. J., Gray, R. (2007). Future prospects for corporate sustainability reporting. In *Sustainability accounting and accountability* (Eds, Unerman, J., Bebbington, J., O'Dwyer, B.). Routledge London, 184-207.
- Moneva, J. M., Archel, P., Correa, C. (2006). Gri and the camouflaging of corporate unsustainability. *Accounting Forum* 30 (2): 121-137.
- Neu, D., Warsame, H., Pedwell, K. (1998). Managing public impressions: Environmental disclosures in annual reports. *Accounting, Organizations & Society* 23 (3): 265-282.
- Pérez, R. (2002). L'actionnaire socialement responsable. *Revue française de gestion* 141 (5): 131-151.
- Quairel, F. (2004). Responsable mais pas comptable: Analyse de la normalisation des rapports environnementaux et sociaux. *Comptabilité Contrôle Audit* 10 (1): 7-36.
- Quairel, F. (2006). Contrôle de la performance globale et responsabilité sociale de l'entreprise (rse). *Actes du 27ème congrès de l'Association Francophone de Comptabilité*.
- Riedinger, N., Thevenot, C. (2008). La norme iso 14001 est-elle efficace ? Une étude économétrique sur l'industrie française (french). *Is the ISO 14001 Standard Effective? An Econometric Study of French Industry (English)* (411).
- Rivière-Giordano, G. (2007). Comment crédibiliser le reporting sociétal ? *Comptabilité Contrôle Audit* 13 (2): 127-147.
- Tixier, M. (2004). Faut-il communiquer sur la responsabilité sociale ? Les années 200 : Un tournant dans l'entreprise. (french). *Revue Française du Marketing* (200): 13-26.
- Toan Jr, A. B. (1973). Developing and using information about corporate activities of significance to society. *Organizational Dynamics* 2 (2): 12-18.
- Turban, D. B., Greening, D. W. (1997). Corporate social performance and organizational attractiveness to prospective employees. *Academy of Management Journal* 40 (3): 658-672.
- Waddock, S. (2003). Myths and realities of social investing. *Organization & environment* 16 (3): 369-380.
- Weaver, G. R., Trevino, L. K., Cochran, P. L. (1999). Integrated and decoupled corporate social performance: Management commitments, external pressures, and corporate ethics practices. *Academy of Management Journal* 42 (5): 539-552.
- Wood, D. J. (1991). Corporate social performance revisited. *Academy of Management Review* 16 (4): 691-718.
- Wood, D. J. (1995). The fortune database as a csp measure. *Business and Society* 34 (2): 197.

---

<sup>i</sup> Les modèles de régression testés sont de la forme Notation sociétale = f(reporting intégré, taille de l'entreprise, rentabilité financière, secteur industriel).

<sup>ii</sup> Les résultats du test de Kruskal-Wallis confirment, pour les six notations sociétales retraitées (cf annexe), une absence de différences significatives entre les 75 secteurs d'activité des entreprises européennes analysées par l'agence Vigeo.